

VILLE DE RIORGES

N° 3_5

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT- DEVELOPPEMENT DURABLE

QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RAPPORT ANNUEL 2018

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
RAPPORT ANNUEL 2018**

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

"Lorsque –et c'est le cas de Riorges– la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière disposition concerne le rapport retraçant l'activité de l'établissement que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre.

Le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 étant établi, il peut être communiqué à l'assemblée.

Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes, soit 100 587 habitants, sur un territoire de 696 km².

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement et la loi de transition énergétique, les grandes activités du service sont :

- collecter les matières ;
- les acheminer vers des points de captage définis ;
- prévenir la production de déchets ;
- favoriser le tri sélectif ;
- optimiser les coûts du service en confortant la qualité.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

- la collecte en porte à porte (ordures ménagères) ;
- l'apport volontaire :
 - collecte sélective du verre, du papier et des emballages
 - déchèteries (au nombre de quatre, sur Roanne, Riorges, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière) qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

72 % de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie contre 28 % par des prestataires privés.

Le service est doté :

- d'un centre technique ;
- de quatre déchèteries ;
- de 31 400 conteneurs ;
- de points d'apport volontaire (verre, papier, emballages...).
- d'un parc de véhicules et matériels pour la régie.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du centre ville ou particulièrement denses ;
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de type pavillonnaire et pour le rural dispersé.

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les six communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. En décembre 2016, avec la relance du marché, cette collecte des encombrants s'étend aux 40 communes du territoire avec le même principe de gratuité et de prise de rendez-vous.

Ce service a été confié à la société C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais), société coopérative d'intérêts collectifs.

A ce titre, 1 406,50 tonnes d'encombrants ont été collectés en 2018 (1 402,04 tonnes en 2017) :

- 15 % venant des déchèteries
- 58 % collectés en porte à porte
- 26 % déposés directement chez C3R.

Vue d'ensemble des tonnages

	2015	2016	2017	2018
MISE EN DECHARGE				
Ordures ménagères	24 211	24 145	24 523	24 645
Refus de tri collecte sélective	240	231	260	289
Total ordures ménagères	24 451	24 376	24 782	24 934
<i>Ratio kg/hab</i>	241	242	247	248
COLLECTE SELECTIVE				
Verre	2 963	2 938	2 961	3 089
Papier (PAV + contrat Valorise)	2 434	2 442	2 329	2 203
Emballages	1 206	1 239	1 281	1 322
Total collecte sélective	6 603	6 619	6 571	6 613
<i>Ratio kg/hab</i>	66	66	65	66
DECHETERIES				
Déchèteries valorisés hors inertes	14 705	14 871	13 960	13 038
Non valorisés hors inertes (encombrants)	4 556	4 777	4 266	4 462
Total déchèteries hors inertes	19 261	19 648	18 226	17 500
<i>Ratio kg/hab</i>	191	195	181	174
Inertes (gravats + terre végétale)	7 305	6 745	4 022	4 410
Total déchèteries y compris inertes	26 566	26 393	22 248	21 910
<i>Ratio kg/hab</i>	264	262	221	218
COLLECTE SPECIFIQUE VALORISEE				
Collecte vêtements relais Bourgogne	210	235	218	209
Collecte encombrants C3R (réemploi)	399	473	588	547
Collecte des papiers Valorise + C3R		180	182	181
Cartons des commerçants	253	161	0	0
Total déchets hors inertes	51 177	51 692	50 567	49 985
<i>Ratio kg/hab</i>	508	513	503	497
Total déchets y compris inertes	58 482	58 437	54 589	54 395
<i>Ratio kg/hab</i>	581	580	543	541
TAUX DE RECYCLAGE (hors inertes)	43 %	43 %	43 %	42 %

Les tonnages collectés des ordures ménagères sont acheminés sur le quai de transfert de Mably. Celui-ci se situe dans l'enceinte de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably, gérée par l'entreprise Suez Centre Est. Depuis le quai de transfert, les OMR sont ensuite transportées sur l'ISDND de Gaïa (Cusset 03) afin d'y être enfouies dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

Au cours de l'année 2018, des actions globales et transversales ont été entreprises :

- 1 620 élèves et adultes ont été sensibilisés au tri des déchets ainsi qu'au gaspillage alimentaire et au compostage ;
- 12 visites de déchèterie et centre de tri ont été réalisées ;
- sensibilisation au compostage domestique ;
- campagne de distribution de compost en déchèterie ;

...

L'année 2018 a vu :

- l'extension de la filière Eco Mobilier : mise en place en 2017 d'une benne éco mobilier sur la déchèterie de la Villette, permettant de valoriser tout le mobilier usagé, quel que soit le type (chaises, meubles, canapé, matelas,...) ou le matériau (bois, ferraille, plastique...).

En 2018, c'est 354 tonnes de mobilier qui ont été valorisés.

Cette nouvelle filière a été étendue sur les déchèteries de Mardeloup et de la Pacaudière.

- la poursuite de l'optimisation des ressources avec la réorganisation des circuits de l'unité de collecte des points tri.

Éléments financiers

Pour l'année 2018, les recettes se sont élevées à 12 434 000 € et les dépenses à 11 327 000 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire. Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit :

- 7,00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013 ;
- 8,65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.

Le montant perçu en 2018 s'élève à 10 677 185 € (10 402 445 € en 2017).

Perspectives 2019

Roannais Agglomération s'est engagé à développer le tri des emballages et du papier pour atteindre respectivement les objectifs de 75% et de 65% de taux de recyclage en 2022.

L'extension des consignes de tri consiste à simplifier le geste de tri en ouvrant les colonnes de tri à tous les emballages plastiques ; y compris pots de yaourts, films étirables, barquettes alimentaires, etc...

Le service déchets ménagers prépare d'ores et déjà ce passage en étudiant en parallèle l'amélioration de la collecte de proximité avec pour principaux objectifs la densification, la révision, le maillage et l'emplacement des PAV et la relance d'une communication forte.

Le passage en extension des consignes de tri en janvier 2020 permettra à Roannais Agglomération de poursuivre la démarche engagée sur la gestion des déchets et de se mettre en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

L'étude sur l'optimisation du service de collecte et ses modalités de financement se poursuivra en 2020."

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 octobre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN